



Sujet de la présentation :

REACH, CLP, FDS, Stockage

Par :

Madame Céline Bataillon et Monsieur Yves Fenech, CNRS

Présentée lors de la journée de la sécurité dans la fonction publique du 13 juillet 2023 au Centre militaire Härebierg

Avertissement :

Les supports des présentations sont mis à disposition dans le cadre de la journée JSFP2023, et ce, uniquement pour information. Les contenus représentent seule la vue des présentateurs et n'engagent pas la responsabilité du service national de la sécurité dans la fonction publique. Seuls les normes actuelles et les textes réglementaires et légaux font foi.

Propriété intellectuelle :

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments des supports de présentation peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues.



Nous vous remercions de ne pas imprimer ce support afin de nous soutenir dans nos objectifs sociaux et environnementaux.



REACH /CLP – FDS - STOCKAGE



Journée sécurité FP 2023

JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ DANS LA
FONCTION PUBLIQUE

LUXEMBOURG - JUILLET 2023

Yves FENECH – Coordinateur national
Céline BATAILLON – Coordinatrice nationale adjointe

Coordination nationale de prévention et de sécurité

1

CLP / REACH

Le règlement CLP → Règlement européen permettant l'identification standardisée des dangers des substances et mélanges chimiques via l'étiquetage



Le règlement REACH → règlement européen relatif à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de très nombreux produits chimiques

1

CLP / LA CLASSIFICATION D'UN PRODUIT CHIMIQUE

Le règlement CLP définit :

➤ 33 classes de danger :

- 17 classes de danger physique
- 11 classes de danger pour la santé
- 4 classes de danger pour l'environnement
- 1 classe « dangereux pour la couche d'ozone »

➤ 2 mentions d'avertissement

➤ 71 mentions de danger

➤ 137 conseils de prudence

➤ 9 pictogrammes



2

ATTENTION AUX PRODUITS CMR : CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION

Catégorie	Pictogramme et mention d'avertissement	Mention de danger
Catégorie 1A Effet CMR avéré pour l'homme Catégorie 1B Effet CMR présumé pour l'homme		Mutagène H340 Peut induire des anomalies génétiques. ⁹ Cancérogène H350 Peut provoquer le cancer. ⁹ Toxique pour la reproduction H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. ^{3,4}
Catégorie 2 Effet CMR suspecté pour l'homme		Mutagène H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. ⁹ Cancérogène H351 Susceptible de provoquer le cancer. ⁹ Toxique pour la reproduction H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. ^{3,4}
Catégorie supplémentaire Effets sur ou via l'allaitement ²	<i>Pas de pictogramme</i>	Toxique pour la reproduction H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

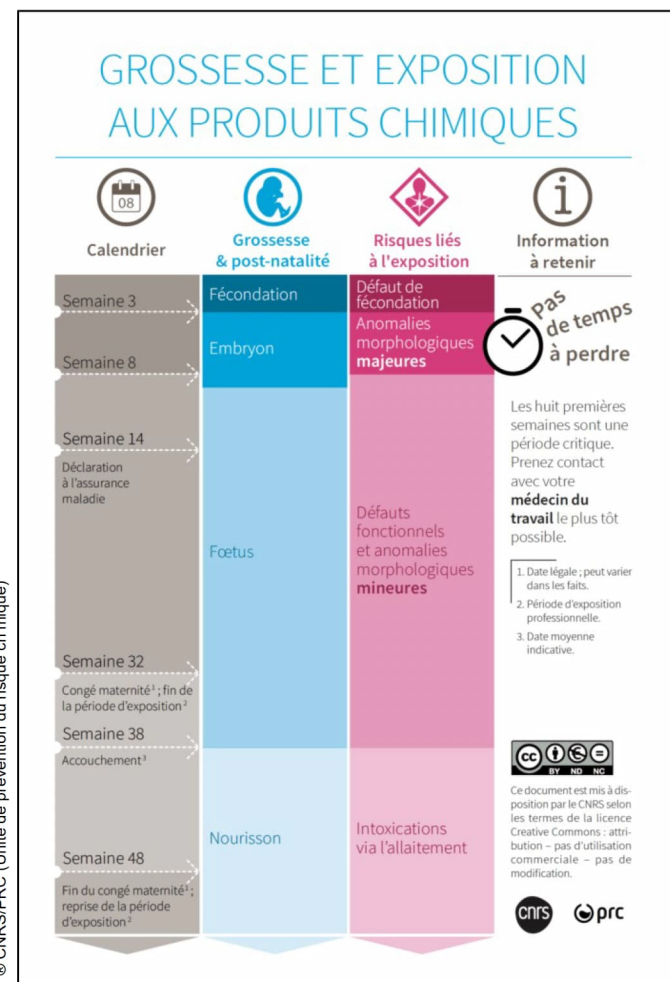


- Une liste des substances CMR classées par l'Union européenne est disponible sur le site de l'unité de prévention du risque chimique (PRC) du CNRS : <https://www.prc.cnrs.fr/outils/la-liste-des-substances-cmr>

3

GROSSESSES ET EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES

- L'exposition à des CMR 1A et 1B et à des produits étiquetés H362 (*peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel*) est interdite à la femme enceinte ou allaitant
- L'exposition à des produits toxiques pour la reproduction peut altérer les capacités reproductives des femmes ET des hommes







4

L'ÉTIQUETTE = CARTE VISUEL D'UN PRODUIT CHIMIQUE

Les éléments constitutifs d'une étiquette

1 Hypochlorite de calcium
N° CAS : 7778-54-3 – N° CE : 231-829-8

2    

3 DANGER

4 H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

5 P221 Conserver à l'abri de la chaleur.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

6 P... [...]

7 EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Lambda-Einrich – Rue Berthollet – Fontaine-sous-Bois – Tél. 03 00 00 00 00

1 Identité du produit

Substance : nom, concentration et numéro d'identification (n° CAS, CE...).

Mélange : nom commercial ou désignation du mélange et nom des substances présentes responsables des dangers présentés par le mélange.

2 Pictogrammes

Alertent de la présence d'un danger.

3 Mention d'avertissement

Alerte du degré relatif du danger.

4 Mentions de danger

Détaillent la nature et les conditions de survenue d'un danger.

5 Conseils de prudence

Mesures recommandées pour réduire au minimum les risques.

6 Informations supplémentaires

Mentions supplémentaires qui informent sur des dangers qui ne sont pas signalés par un pictogramme ou une mention de dangers.

7 Identité du fournisseur

Nom, adresse et numéro de téléphone.



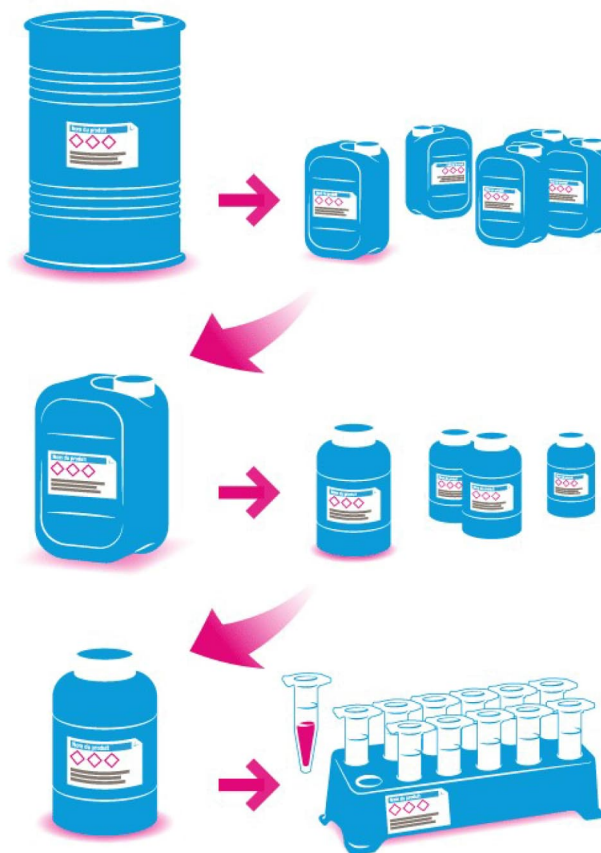
© CNRS/PRC (Unité de prévention du risque chimique)

5

RÉÉTIQUETER LES PRODUITS CHIMIQUES : RECOMMANDATION OU OBLIGATION?

- ✓ Tous les produits chimiques commercialisés livrés sur un lieu de travail sont obligatoirement pourvus d'un étiquetage
- ✓ Le réétiquetage est une obligation réglementaire

Le reconditionnement et le réétiquetage



6

L'ÉTIQUETTE

Le pictogramme ne vous dit pas tout!



Consultez les mentions de dangers sur l'étiquette ou la fiche de données de sécurité

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

© 2013 CNRS/PRC

cnrs Prévention du risque chimique **prc**
www.prc.cnrs.fr

© CNRS/PRC (Unité de prévention du risque chimique)



7

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

- Données complètes sur la substance ou le mélange
- Informations détaillées sur les **précautions de sécurité lors de l'utilisation, du stockage, la mise en déchets, les CAT, et transport...**

LIRE LA FDS PERMET DE RÉPONDRE, PAR EXEMPLE, À CES QUESTIONS :	Rubriques de la FDS
Quelle est la quantité de constituants dangereux dans le mélange utilisé ?	3
Quels sont les premiers soins à dispenser en cas d'exposition accidentelle ?	4
Comment nettoyer la zone en cas de déversement ?	6
Quelle est la température de conservation du produit ?	7
Quel matériau de gants est préconisé pour les risques de fortes projections ?	8
Quels sont les produits incompatibles connus ?	10
Quelles sont les informations à indiquer sur l'emballage pour le transport routier ?	14

8

LE STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

- Magasin **central** ou soute
- Magasin **intermédiaire** ou réserve de produits chimiques neufs et/ou déchets

EN AUCUN CAS

- Des produits chimiques ne peuvent être stockés dans une pièce aveugle (sans fenêtre) et sans ventilation mécanique;
- Les sorbonnes ne doivent pas être utilisées comme stockage tampon;
- Les chambres froides (par nature non ventilées) ne peuvent être utilisées comme pièce de stockage.

ATTENTION AUX INCOMPATIBILITES

Les incompatibilités sont mentionnées :

- sur l'étiquette dans la section « Informations supplémentaires sur les dangers »
- dans la FDS : EUHXXX

Incompatibilité et stockage - préconisations :

- Rangement par danger
ex : corrosifs
 - Rangement par famille chimique
ex : acides / bases
 - Rangement par incompatibilité
ex : acide nitrique / acide acétique

9

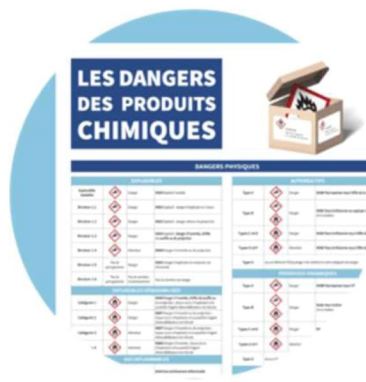
OUTILS CNRS MIS À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ



Classifindex
(© PRC)



Le Répertoire et le Mémo des éléments d'étiquetage du règlement CLP
(© PRC)



De nombreuses Affiches
(© PRC)



Cahier de prévention du CNRS – Risques chimiques
(©CNPS)

